

adopté au CA du 29 juin

Conseil d'administration du 27 avril 2009

tenu à l'Ecole des Ponts ParisTech, Champs sur Marne

Présents :

. Au titre des membres fondateurs

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Gilles Robin, Serge Piperno²

ESIEE-Paris : Dominique Perrin

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Christian Soize

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Luc Hittinger

Laboratoire central des ponts et chaussées : Hélène Jacquot-Guimbal

. Au titre des personnalités qualifiées :

Yves Lichtenberger

Bernard Decomps

. Au titre des membres associés :

Pôle Advancity : Thierry Delarbre

Ecole d'Architecture Ville et territoire : Jean Michel Knop

Ecole Nationale Vétérinaire Alfort : Jean-Paul Mialot

Centre scientifique et technique du bâtiment : Hervé Charrue

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambon

Institut national de l'audiovisuel : Marie-Claire Amblard

. Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :

Jacques Désarmenien

. Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS : Marine Daniel

. Au titre des élus représentant les doctorants :

. Au titre des invités permanents :

Le Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Charles-Henri Baltimor

Le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement, représenté par Régine Brehier

. Au titre des invités : Denis Guillaumin, Bernard Lapeyre, Bernard Morvan, Rémi Pochat, Patricia Pol

Excusé(e)s : Laurence Bancel-Charensol, Suzanne Pontier, Jean-Michel Knop, Jean-Yves Nedelec, Fabienne Pierre

La séance est ouverte à 17 heures par son président

Ordre du jour :

- 1 - **Approbation du compte rendu du précédent Conseil**
- 2 - **Adhésion de l'ENVA comme membre associé (après décision de son conseil)**
- 3 - **Suites de l'opération campus**
- 4 - **Bilan du département des écoles doctorales**
- 5 - **Fonctionnement du conseil scientifique et délivrance de l'HDR**
- 6 - **Fonctionnement de l'établissement**
- 7 - **Convention LCPC**
- 8 - **Compte financier 2008 – situation budgétaire**
- 9 - **Questions diverses**

Point 1 -Approbation du compte rendu du précédent Conseil

Sont proposées et actées en séance un certain nombre de modifications, notamment relatives à la définition et à l'acceptation des « pôles ». Est actée la rédaction avant le prochain CA d'un « lexique » des termes en vigueur dans l'espace de coopération PRES

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité

Point 2 - Adhésion de l'ENVA comme membre associé (après décision de son conseil)

Sont soulignées les coopérations scientifiques déjà existantes avec les équipes du CHU et la faculté de médecine et leur fort potentiel de développement, notamment en lien avec l'Ecole Doctorale SVS. Est également souligné le potentiel d'accueil du site, notamment à destination des étudiants et chercheurs étrangers ainsi que le potentiel culturel autour du musée Fragonard. Est soulignée, dans le contexte actuel de pandémie, l'importance des coopérations concernées et la perspective de leur renforcement et leur extension à l'AFSSA

L'adhésion de l'ENVA, déjà approuvée par son conseil ce même 27avril, est approuvée à l'unanimité.

Point 3 - Suites de l'opération campus

Sont rappelées les étapes successives de la démarche, tout d'abord par le travail de définition d'un pré-schéma-directeur, dans le cadre du partenariat avec la CDC, avec le prestataire choisi, ALGOE, et à sa suite un travail plus précis et plus ciblé avec un assistant à maîtrise d'ouvrage, Périgée, devant aboutir à des fiches opérations par opérations. De nombreux et denses échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec les fondateurs, aboutissant à des clarifications substantielles bien qu'encore inachevées sur les priorités à dégager et à mettre en œuvre sur chacun des sites.

L'aide ministérielle à hauteur de **50 millions d'euros** est bien confirmée (**60 millions** si l'on y ajoute les **dix millions d'euros** pour l'opération spécifique concernant l'ENVA)

Un tel contexte est prometteur mais exigeant pour le PRES et ses membres au regard des attentes considérables suscitées et des opportunités uniques ainsi dégagées, D'autant plus que se dessine la perspective d'un **contrat pluriannuel entre le PRES, ses fondateurs et la Région Ile de France**, donnant visibilité et cohérence aux coopérations existantes, et en permettant de nouvelles, en parallèle à un engagement étatique indispensable.

La mobilisation menée par le PRES autour de l'opération Campus, et l'écho considérable qu'elle a rencontré, a par ailleurs pour effet non recherché car ne relevant pas des compétences du PRES, mais néanmoins indéniable, de contribuer à amplifier les coopérations entre les acteurs territoriaux par exemple au sein de l'ACTEP ou autour de Créteil ou de la cité Descartes. La démarche initiée par le Secrétaire d'Etat à la Région Capitale et le prochain discours du 29 juin 2009 du Président de la République devrait contribuer également à la clarification et à l'accélération des processus.

Est soulignée l'enjeu majeur d'une bonne desserte territoriale, notamment en termes de transport, pour contribuer à rendre effective et non seulement déclarative la complémentarité et la coordination des offres de formations. Est également soulignée, précisément à propos de l'opération Campus, la nécessité d'une meilleure communication à l'interne, par exemple via une lettre d'information (newsletter), sur le processus en cours et ses avancées, encore trop peu connus dans les établissements et sources d'interrogations ou d'inquiétudes.

Le PRES réunira régulièrement une "commission territoriale" s'adressant aux collectivités territoriales concernées par son développement pour partager les informations sur les projets de chacun et recueillir les attentes existant réciproquement.

Est à cette occasion rappelé le souhait d'une "news letter" régulière du PRES

Point 4 - Bilan du département des écoles doctorales

A .Bilan des anciennes Ecoles Doctorales (tableaux effectifs 2008/2009, débouchés 2005) Sont présentés des documents de synthèse sur les grandes données. Parmi les chiffres-clés, on note l'effectif de **1300 doctorants et le nombre de soutenances annuelles, à hauteur de 250 soutenances**. Est également présenté un récapitulatif des durées de thèses par Ecole doctorale, une action étant engagée pour réduire la durée des thèses dépassant la troisième année (sixième année pour les thèses effectuées à mi-temps en même temps qu'une activité professionnelle), soit en constatant plus précocement l'impossibilité pour le doctorant d'aboutir, soit en suspendant l'inscription en thèse, celle-ci pouvant être réactivée au moment du dépôt du rapport de thèse en vue d'une soutenance. Il est rappelé que le PRES a demandé dans le cadre de la négociation contractuelle avec sa tutelle une augmentation significative du nombre d'allocations allouées tenant compte du nouveau périmètre des écoles doctorales.

4.1 Nouvelles Ecoles Doctorales : présentation et fonctionnement (Maisons doctorales, logiciel Adum)

Sont rappelés les choix faits autour des six Ecoles doctorales ainsi que la décision d'acquérir le logiciel ADUM, déjà en service dans un certain nombre d'établissements, pour permettre une gestion des parcours des doctorants plus satisfaisante, réactive et adaptée qu'avec le logiciel Apogée qui demeurera cependant, en parallèle en usage en raison de son rôle aujourd'hui irremplaçable en matière de gestion des droits de scolarité et de remontées d'effectifs.

Est présentée et actée l'orientation visant à doter dès la rentrée le PRES de **deux « Maisons doctorales »**, une sur chacun des deux sites principaux accueillant chacune trois Ecoles doctorales, avec notamment locaux administratifs, locaux pour les directeurs et salles de réunions et de cours, pour environ 200 mètres carrés chacune. Cette orientation, déjà réalisée sur la Cité Descartes, implique désormais de dégager des locaux sur le site de Créteil, à l'intérieur de locaux existants, ou à moyen terme par le recours à un préfabriqué.

Suite à l'évaluation par l'AERES des Ecoles doctorales, seront proposés un guide permettant la diffusion des bonnes pratiques, et seront revus les statuts des écoles doctorales. Le CA souhaite

qu'y soit prévue l'invitation permanente du président du PRES ou de son représentant à leur conseil.

Est rappelée l'importance de prendre rapidement des décisions relatives à l'organisation administrative encore fragile ou imprécise de certaines ED et la tenue d'une prochaine réunion des directeurs des Ecoles le 12 mai 2009.

4.2 Prix de thèse Université Paris Est

Est présenté un document préparant la mise en place d'un « Prix de thèses » de l'université Paris-Est, ayant vocation à se mettre en place dès 2009, dans le cadre des nouvelles Ecoles Doctorales

Le conseil adopte le projet de prix de thèses et ses modalités d'organisation

4.3 Bilan du DED :

cf. note sur les activités 2009 (professeurs invités, bourses de mobilité, formations....)

Il est rappelé l'effectif en termes de professeurs invités cette année, se situe à hauteur de six unités

Un débat a lieu quant à la possibilité de recourir, conformément aux textes en vigueur, à une langue autre que la langue française, pour la présentation des soutenances de thèses.

L'université Paris-Est autorise la soutenance de thèse dans une langue autre que le français, selon des modalités conformes à celles déjà prévues dans les co-tutelles de thèse.

La discussion permet de préciser l'attention à porter notamment au fait que le doctorant et son directeur de thèse aient une langue commune, à l'existence d'un résumé substantiel de la thèse en français - la discussion montrant qu'un tel résumé peut aller de quelques pages dans les sciences les plus formalisées à une cinquantaine de pages pour les SHS -, à la composition du jury dont tous les membres doivent avoir une maîtrise suffisante de la langue dans laquelle la thèse est soutenue et doivent pouvoir, s'ils le souhaitent exprimer leurs questions en français.

Point 5- Fonctionnement du conseil scientifique et délivrance de l'HDR

Deux notes, approuvées par la réunion des vice-présidents et directeurs de la recherche des établissements membres du PRES sont présentées concernant l'une les missions, la constitution et le fonctionnement du Conseil Scientifique de l'Université Paris-Est, l'autre l'organisation des soutenances d'HDR prévues dans sa convention constitutive.

La mise en place d'un conseil scientifique est proposée, composé de 21 membres au plus désignés de la façon suivante :

- Le Président de l'Université Paris-Est
- Le Vice-président Recherche de l'Université Paris-Est,

- 7 membres au titre des représentants des établissements fondateurs
 - le vice-président du conseil scientifique de l'université Paris-12 Val de Marne,
 - l'assesseur du conseil scientifique de l'université Paris-12 Val de Marne,
 - le vice-président du conseil scientifique de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée,
 - le vice-président recherche de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée
 - le directeur de la recherche de l'ENPC,
 - le directeur de la recherche du LCPC,
 - le directeur de la recherche de l'ESIEE Paris,

- 3 membres au titre des représentants des établissements associés,
 - le directeur de la recherche de l'ENVA,
 - le directeur de la recherche de l'INRETS,
 - le directeur de la recherche du CSTB,

sont invités permanents au Conseil les directeurs ou leur représentant des établissements associés suivants :

- au 27 avril 2009 : l'EAVT, l'INA,
 - à venir lors de son adhésion l'IGN (ENSG).
-
- 4 à 6 Personnalités qualifiées, scientifiques nationaux et internationaux ainsi que personnalités contribuant aux activités de valorisation de l'Est francilien. Elles sont désignées par le Président de l'Université Paris-Est après consultation des fondateurs.
 - 3 représentant des doctorants des grands champs disciplinaires (Sciences et ingénierie, sciences de la vie, sciences humaines et sociales), élus parmi les représentants des doctorants aux écoles doctorales, et par eux.
-
- Le Président de l'Université Paris-Est peut inviter les experts qui lui semblent pertinents pour la clarté des débats.
 - Sont invités permanents :
 - le vice-président des relations internationales de l'Université Paris-Est
 - le directeur du département des études doctorales de l'Université Paris-Est
 - le directeur du service de la valorisation de l'Université Paris-Est

La composition du conseil scientifique, ainsi que ses modalités de fonctionnement (voir note) sont approuvées à l'unanimité

Est également approuvée la note relative à l'organisation de la délivrance de l'HDR par l'Université Paris Est telle que prévue dans sa convention constitutive.

point 6- Fonctionnement de l'établissement

(cf note Université Paris Est «université du 21^{ème} siècle» pour avis) et élection de Rémi Pochat comme Vice président (CV joint)

Est présentée la note relative à l'Université Paris Est. Un débat a lieu quant aux pôles thématiques tels que dessinés à l'occasion de l'opération Campus et à l'existence d'autres pôles émergents comme celui " Images et médias" rendu souhaitable avec l'arrivée de l'INA, ou demain Tourisme et Services,...

Un débat a lieu quant au lien entre le document stratégique unique dont le PRES a décidé de se doter, et les contrats des établissements avec leur tutelle (contrat quadriennal pour les universités et contrats d'objectifs pour les écoles et les organismes). Il est rappelé qu'à ce jour le PRES n'a pas de contrat en propre avec le ministère, mais qu'est prévue la rédaction d'une annexe spécifique commune aux contrats des deux universités, signée en même temps par le PRES et les deux universités. A cet effet la partie du Contrat quadriennal de l'université de Paris12 (vague C) concernant les écoles et les allocations doctorales a été recalé avec celui de l'université de Marne-la-vallée (vague D).

Est présentée la candidature de Rémi POCHAT en tant que Vice-président ainsi que comme Vice-président scientifique. Celui-ci sera en fonctions à partir du premier juin et les exercera à plein temps à partir de septembre.

La désignation, proposée par le président, de Rémi POCHAT comme vice-président du PRES est approuvée à l'unanimité

Point 7- Convention LCPC

Est approuvée la convention liant le LCPC comme établissement fondateur et le PRES

Point 8 - Compte financier 2008 – situation budgétaire

Premier exercice réellement significatif se déroulant sur une année civile et budgétaire pleine, l'exercice 2008 aboutit à une situation financière très saine, caractérisée notamment par l'existence de **réserves significatives** dotant l'établissement d'une **réelle capacité de mobilisation de ressources à destination d'opérations lourdes** (dotation initiale à une fondation, locaux, futurs recrutements, acquisitions de ressources et équipements). Cet exercice demeurera cependant atypique, par l'ampleur des variations constatées au regard des prévisions initiales, et non renouvelable. En effet, si l'établissement, pour plusieurs raisons, n'a pas réalisé un certain nombre des dépenses prévues, notamment en termes de personnels et de formations doctorales, celles-ci seront pour la plupart simplement **décalées, dans le temps** ou, pour quelques unes à redéfinir pour en raison de l'évolution du contexte.

Le compte financier élaboré et présenté par l'agent comptable est approuvé à l'unanimité. Est actée la situation budgétaire telle que conjointement présentée dans la note de synthèse élaboré et présenté par le secrétaire général.

Point 9 - Questions diverses

Le PRES demandera à adhérer au GIP Campus France

Il demandera également son adhésion à la Charte Erasmus européenne

La séance est close à 19H